

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

---

**DELIBERATION n° 006-2025**

Séance du 06 mars 2025

**Présentation du rapport d'activités de la bibliothèque – année 2024**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2025

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 17 • Représentés : 3 • Votants : 20  
• Absents : 3

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre

**Étaient présents avec voix délibératives :**

Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Patrick BOIMOND, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Sonia GERVOIS, Madame Marie-Liliane GRONDIN, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Edith BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Didier BOUVET, Madame Marie-Pierre BOZON, Madame Isabelle DE SCHEPPR, Monsieur David DESNOUS, Monsieur Valentin DUCRETTET, Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Yves PELISSON, Madame Giovanna PRANEUF,

**REPRESENTES :** Madame Carole PETIT donnant pouvoir à Monsieur Patrick BOIMOND, Monsieur Lucien MEYNET donnant pouvoir à Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur François AMOUDRUZ donnant pouvoir à Monsieur Jacques BASTARD.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Pauline EMERIT, Madame Sandrine NICOUD, Monsieur Stéphane GOUTELLE

*En présence de Monsieur Richard THOMASSIER, Directeur Général des Services*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025

Délibération n° 006-2025

### ADMINISTRATION GENERALE :

#### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE – ANNEE 2024**

La bibliothèque municipale de la commune réalise chaque année un rapport d'activité présentant le bilan du fonctionnement du service par rapport aux objectifs fixés l'année précédente. Il se décline en différents volets concernant les adhérents, la fréquentation des actions culturelles, l'utilisation des collections et des divers services proposés. Ce rapport permet également de présenter les objectifs de l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

→ L'approbation du rapport d'activités 2024 de la bibliothèque.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION**

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

La secrétaire de séance,

**Marie-Pierre BOZON**



Le Maire,



**Antoine VALENTIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU RESGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME**